

L'Eglise au Japon.

La semence jetée en 1549 par saint François-Xavier a poussé et porté des fruits abondants.

L'*Osservatore Romano* de Rome le constate, et dit que, depuis 1888, les catholiques jouissent d'une liberté absolue au Japon.

Dès le lendemain de l'abolition des lois de proscription en 1876, le Saint Père Pie IX y établit des vicariats apostoliques et, en 1891, Léon XIII créa la province métropolitaine de Tokio, avec les évêchés suffragants de Hacodate, Nagasaki et Osafia. Tokio compte actuellement 10,000 catholiques, Nagasaki 35,000, Osaka 5,000, et Hacodate 5,000, soit en tout 55,000 fidèles, les étrangers compris.

Nous sommes donc encore loin des 250,000 catholiques indigènes signalés sous Sixte-Quint, quarante ans après l'arrivée de saint François-Xavier; mais on y compte déjà 17 prêtres indigènes, 9 religieux et 19 novices indigènes et 85 Sœurs indigènes.

Il y a un Grand Séminaire, 2 collèges, 3 pensions de jeunes filles, 43 écoles primaires avec 3,000 élèves, 17 orphelinats avec 1843 orphelins et orphelines, et un certain nombre d'hospices et de dispensaires.

La primauté du crime

Il résulte d'une étude publiée par un écrivain compétent en ce qui regarde les conditions particulières de l'Italie par rapport à la criminalité, que le milieu créé par la Révolution italienne met ce pays à la tête de tous les autres.

En ces dernières dix-neuf années, les magistrats italiens ont eu à juger *sept millions et demi* de crimes et délits, sans parler des contraventions, alors que, dans le même espace de temps ou à peu près, on n'a jugé en France que trois millions et demi à peine des mêmes faits.

Et il y a lieu de remarquer que cette triste primauté, l'Italie ne l'a conquise qu'au cours des trente dernières années, c'est-à-dire depuis le jour précisément où, en couronnant son œuvre par l'invasion de Rome dont elle a fait sa capitale, la Révolution couronnée a annoncé qu'elle allait réformer les jeunes générations.